

Immigration—Loi

Il s'agit de nouvelles dispositions législatives adoptées en catimini. J'ai cité plus tôt l'exemple du nouveau paragraphe 91(1). Le ministre a déclaré que cette disposition n'a rien de nouveau, et pourtant ce n'est pas le cas. Puis il a ajouté qu'elle se trouve dans le projet de loi, mais qu'il n'y aura pas recours, puisqu'il ne poursuivra pas les personnes qui s'occupent des réfugiés. Il fera des criminels des Canadiens qui, pendant des années, se sont occupés activement des réfugiés, comme l'ont fait les Églises. On adopte donc une nouvelle loi mine de rien.

Ce projet de loi ne tient aucun compte des organismes internationaux. C'est un sujet que le ministre n'a pas eu le cran d'aborder une seule fois hier. Pas une fois, dans son allocution de dix minutes, il n'a parlé des obligations internationales du Canada. C'est le genre de mauviette qui n'a même pas le courage de venir défendre sa propre mesure à la Chambre.

M. Bouchard: Vous êtes aussi ennuyé que lorsque vous étiez ministre. Vous n'êtes pas intéressant.

M. Caccia: Il peut élever la voix et protester bruyamment parce que c'est un tyran, mais il n'aura pas l'occasion de continuer bien longtemps.

M. Bouchard: J'étais ici pour entendre M. Heap parce qu'il est intéressant, contrairement à vous.

M. Caccia: Nous avons présenté des amendements en précisant qu'en dépit du fait que la mesure est mauvaise et qu'elle ne nous satisfait pas, nous accepterions qu'elle soit appliquée pendant six mois et assortie d'une disposition de remise en question. Ce qui me tracassait le plus, c'était que l'application de cette mesure semble vouloir s'éterniser. Cependant, le ministre et son gouvernement ne demeureront en place qu'un temps, ce qui réglera le cas de mesures réactionnaires et rétrogrades comme celle-ci.

Je poursuis maintenant mon intervention interrompue par le ministre. On gouverne à la pièce. Le gouvernement colmate les brèches du système relativement à ceux qui arrivent ici en bateau, mais, comme mon collègue le représentant de York-Ouest (M. Marchi) l'a signalé fort éloquemment hier après-midi, on conserve le même vieux système pour ceux qui arrivent par les voies aérienne ou terrestre. Monsieur le Président, supposons que votre frère soit un réfugié qui arrive par bateau. Le bateau sur lequel il voyage risque d'être renvoyé à son point d'origine. Cependant, si, en tant que réfugié potentiel, monsieur le Président, vous arrivez par avion, vous ne serez pas traité de la même façon que votre frère arrivé par bateau. C'est bien, n'est-ce pas, comme traitement équitable?

On gouverne aussi par absentéisme car non seulement un, mais deux ministres ont choisi de s'absenter lorsque les choses ont commencé à sentir le roussi. On a laissé au pauvre secrétaire parlementaire le soin de piloter cette mesure, ce qu'il a fait avec compassion et compétence. En fait, le gouvernement a sans doute été mieux servi par l'absence de ces deux curieux ministres.

Enfin, on gouverne pour la galerie. La mesure à l'étude est un tour de passe-passe qui ne s'attaque pas au fond du problème. En outre, elle nuit à la réputation mondiale du Canada. On a refusé de tenir compte des interventions réfléchies d'un certain nombre d'organisations qui ont comparu devant le comité, celles-là même précisément que le gouvernement avait promis d'écouter . . .

Le président suppléant (M. Redway): Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré. Nous passons aux questions et observations.

M. Manly: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du député. Je crois que nous sommes d'accord pour dire qu'il y a consensus au Canada sur le fait qu'il y a eu des abus en ce qui concerne les réfugiés. Partout au Canada, on réclame des changements pour mettre fin à ces abus. L'opinion publique réclame ces changements, ainsi que les Églises et les organisations qui s'occupent spécifiquement d'aider les réfugiés et qui ont exprimé des inquiétudes et formulé des conseils à ce sujet.

Chose certaine, les députés des trois partis à la Chambre veulent que l'on mette fin aux abus auxquels a donné lieu le système d'admission des réfugiés. Il n'y a aucun doute qu'il existe un consensus à cet égard au Canada et à la Chambre. Pourtant, le gouvernement n'a pas décidé d'intervenir de façon modérée, intelligente et réfléchie. Au lieu de cela, il a présenté un projet de loi qui est tellement mal rédigé qu'il a soulevé de vives inquiétudes parmi les organisations religieuses et les groupes d'aide aux réfugiés. Il s'est certainement attiré la désapprobation des deux partis de l'opposition, et aussi d'un bon nombre de députés du parti conservateur, quoique seulement un ou deux d'entre eux ont eu le courage de dire ce qu'ils pensent.

Étant donné qu'il existe un tel consensus, pourquoi le gouvernement n'est-il pas intervenu de façon plus réfléchie, rationnelle et intelligente pour mettre fin aux abus? Pourquoi a-t-il présenté un texte de loi si mal rédigé et si draconien?

M. Caccia: Monsieur le Président, j'aimerais bien connaître la réponse à cette question. Habituellement, un ministre qui propose un projet de loi répond aux questions de ce genre, d'abord par courtoisie et aussi parce qu'il veut expliquer précisément pourquoi il saisit la Chambre d'un projet de loi, peu importe sur quel sujet. Habituellement, le ministre défend son projet en long et en large aux étapes du rapport et de la troisième lecture et se soumet à un barrage de questions de ce genre. Il est regrettable, je dirais même déplorable, que le ministre compétent refuse de le faire.

De toute évidence, comme le député vient de le dire, il y a un consensus au Canada pour réclamer des changements et des améliorations. Le gouvernement a délibérément choisi de ne pas procéder de façon raisonnable et compétente. J'espère que durant le débat aujourd'hui, les ministériels auront des réponses à donner à la question très pertinente posée par le député, car pour ma part je ne suis pas en mesure d'y répondre de manière complète et satisfaisante.

* * *

M. le Président: Nous sommes sur le point d'aborder l'étape des déclarations des députés, mais je voudrais d'abord faire une brève annonce. Je signale aux députés qu'aucun avis des affaires émanant des députés n'a été publié pour aujourd'hui. J'ai reçu une lettre de la députée de New Westminster—Coquitlam (M^{me} Jewett) dans laquelle elle me dit qu'elle ne pourra intervenir sur sa motion M-61. Comme il a été impossible d'organiser un échange, la Chambre poursuivra l'examen des affaires dont elle sera saisie avant l'heure consacrée aux